

Janvier 2026

Démarche globale de projet en copropriété



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

Sommaire



Qui sommes nous ?



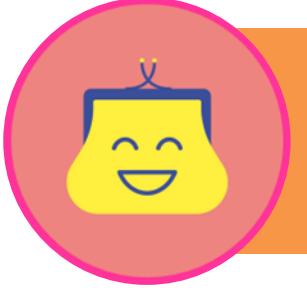
Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Qui sommes-nous ?

L'espace conseil France Rénov' de Toulouse Métropole
450 guichets coordonnés à l'échelle nationale



Toulouse Métropole Rénov' ... Le guichet qui intervient sur les 37 communes de la Métropole

Mission de service public portée par Toulouse Métropole

Conseils - gratuits et indépendants - sur toutes questions relatives à l'énergie dans le logement

Partenariat avec l'[ADIL 31](#) (juriste conseil sur le logement)

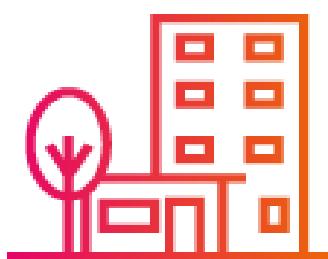


Qui sommes-nous ?



Maison de l'énergie

1 allée Jacques Chaban-Delmas - 31500 Toulouse
(sous l'arche Marengo en face de la médiathèque)



Pour nous joindre :

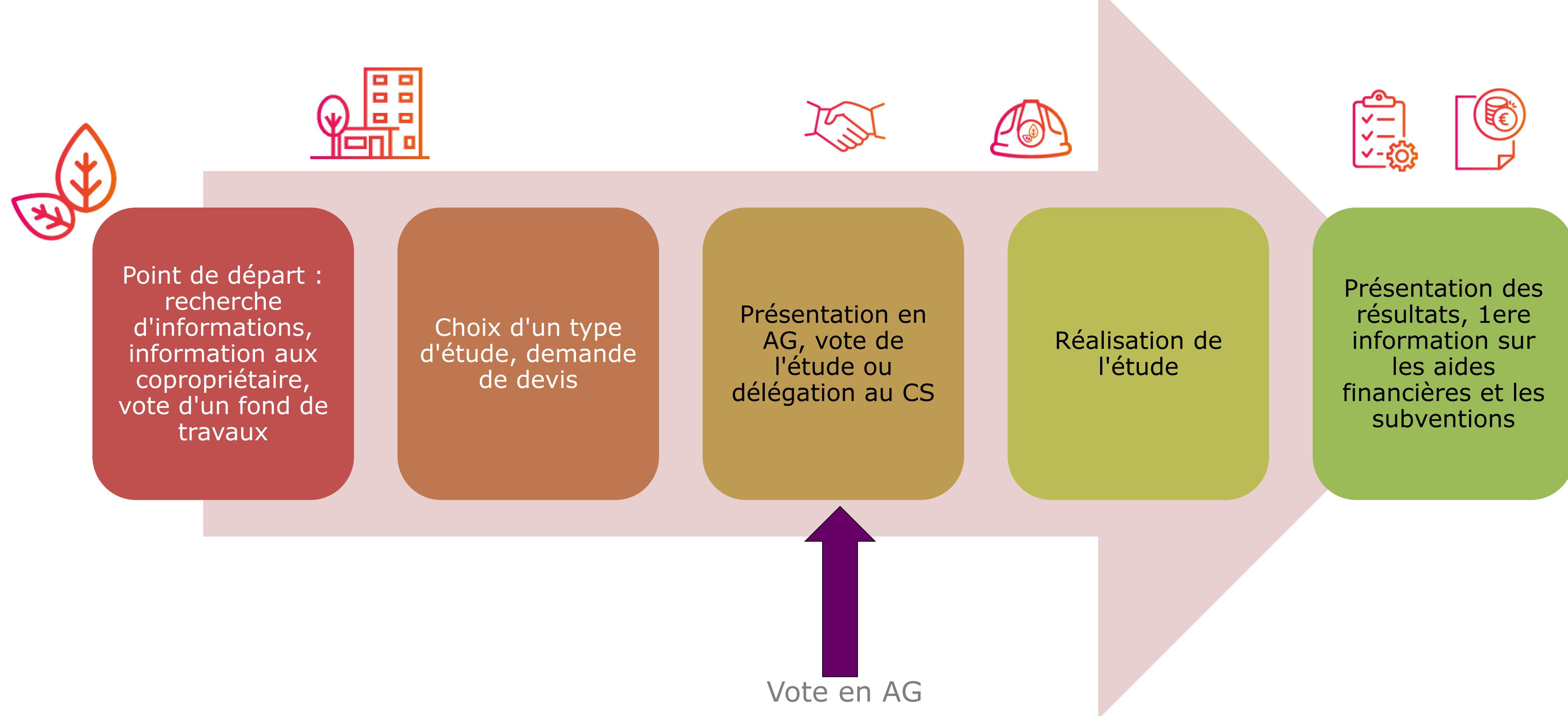
- ✓ Tel : 05 34 24 59 59, puis choix 2
(ligne dédiée aux copropriétés tous les matins du mardi au vendredi)
- ✓ mail : renov.copro@toulouse-metropole.fr
- ✓ Permanence sur RDV à la maison de l'énergie (créneau d'1h30)

Les sites internet :

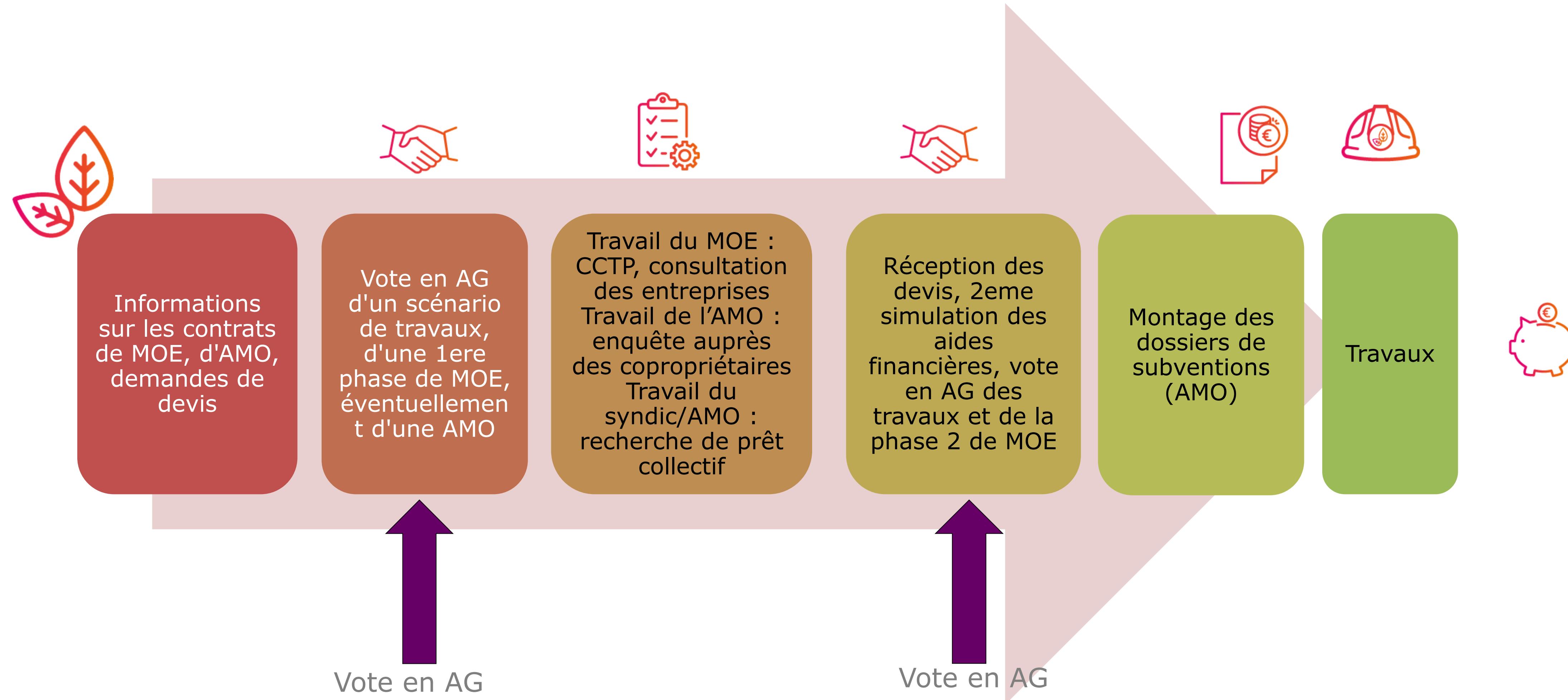
- ✓ le [site CoachCopro](#), centre de ressources et de partage sur les projets de rénovation en copropriété
- ✓ le [site Toulouse Métropole Rénov](#) où l'on retrouve les informations principales sur les aides financières ainsi que les actions du guichet pour les copropriétés



Chronologie globale : les étapes idéales 1/2



Chronologie globale : les étapes idéales 2/2



Nous conseillons de prévoir des réunions d'informations hors AG



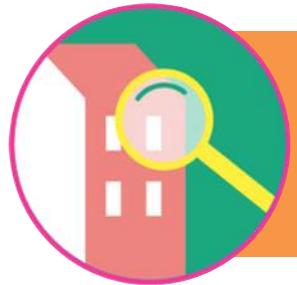
Qui sommes nous ?



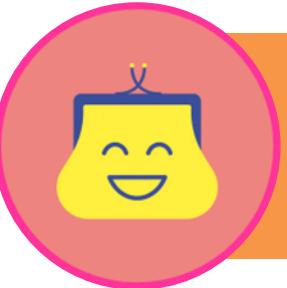
Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



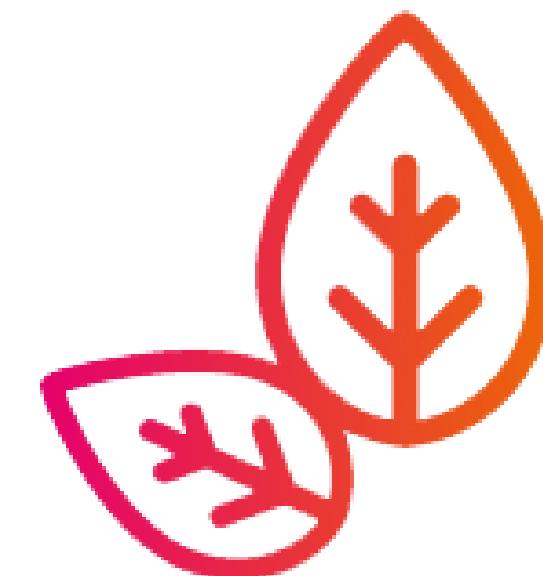
De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Pourquoi rénover ?



- Point de départ
- Les obligations réglementaires
- Fond de travaux
- Les études techniques



Point de départ



Pourquoi rénover ? les principales raisons qui déclenchent le lancement d'un projet sont :

- Une nécessité de travaux (ravalement façades, étanchéité toiture, changement chaudière,...)
- Une obligation réglementaire (que ce soit d'études ou de travaux)
- La présence d'un « leader énergétique » : copropriétaire/CS/syndic
- Des factures trop importantes
- Une perte de confort
- Une modification urbaine (rénovation de quartier par exemple)
- Un diagnostic favorable à la rénovation énergétique
- ...



Les aspects réglementaires

Plusieurs textes vont dans le sens de la rénovation énergétique :

- [Décret n°2016-711 du 30 Mai 2016](#)

Obligation d'isoler thermiquement en cas de réfection importante de la toiture ou d'un ravalement de façade important

Plusieurs cas d'exception : technique, risque de pathologie, importance architecturale, disproportion économique (si TRI surcout isolant > 10 ans)

- Le droit de surplomb : [Décret n° 2022-926 du 23 juin 2022](#)

Permet d'installer une isolation thermique extérieure qui empiète chez le voisin s'il n'y a pas d'équivalence technique qui implique un sur cout important. Limité à 35 cm et posé à partir de 2m de hauteur

Notification par courrier recommandé au voisin avec un dossier complet pour établir une convention

Quelques cas de droits d'opposition prévu (projet d'agrandissement, méconnaissance des modalités de mise en œuvre...)

Compensation financière en contrepartie. Estimation de la compensation = surface x cout du foncier au m²

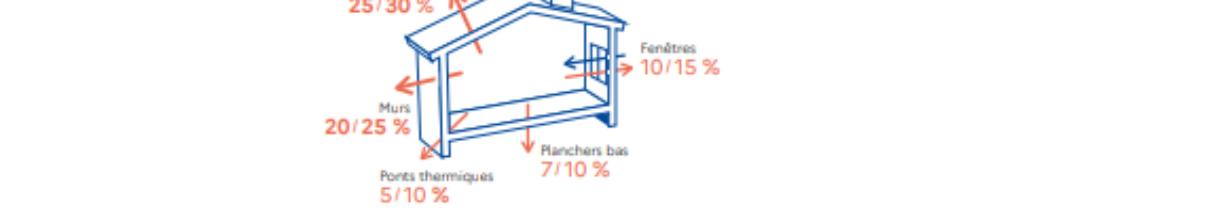


Ravalement, rénovation de toiture, aménagement de pièces : l'obligation d'isolation

REGLEMENTATION - AOÛT 2023

POUR EN SAVOIR PLUS
Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 et n°2017-919 du 9 mai 2017 modifiant les articles R. 131-28-7 et R. 131-28-9 du code de la construction et de l'habitation consultables sur : www.legifrance.gouv.fr. Vous pouvez également trouver des réponses à vos questions sur le site <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr>.

Améliorer la performance thermique d'un bâtiment à l'occasion d'une rénovation importante
En France, les bâtiments représentent 47 % de la consommation énergétique et 23 % des émissions de gaz à effet de serre issu de l'utilisation d'énergie. La rénovation thermique est donc un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et réduire l'usage des énergies fossiles.

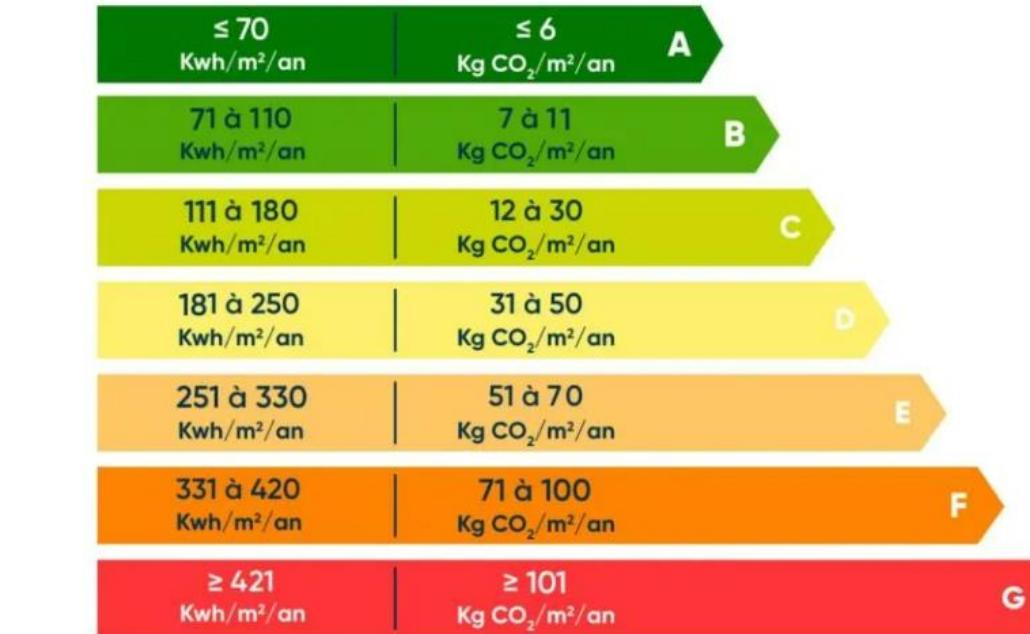


Améliorer les performances thermiques d'un bâtiment, via des travaux d'isolation notamment, permet de limiter sa consommation d'énergie pour le chauffage et ses émissions de gaz à effet de serre. À la clé : des charges réduites, un meilleur confort et une augmentation de la valeur marchande du logement.
Lors de travaux de rénovation des bâtiments (ravalement de façade construite en matériaux industriels, rénovation de toiture, aménagement de pièces pour les rendre habitables), il peut être obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2017, de coupler les travaux prévus avec des travaux d'isolation thermique.

CLÉS POUR AGIR



Les obligations réglementaires



➤ Loi Climat et résilience (2021)

La décence énergétique, interdiction progressive de mise en location des logements énergivores :

- Janvier 2024 : interdiction à la location des logements ayant une consommation > 450 kWh_{ef}/m².an
- **Janvier 2025 : interdiction à la location des logements classés G**
- 2028 : interdiction de louer les logements de la classe F
- 2034 : idem pour les logements de la classe E

(Sur la base du nouveau DPE entré en vigueur en juillet 2021)

Obligation d'élaborer un projet de PPT ([Plan Pluriannuel de Travaux](#)) pour les copropriétés de plus de 15 ans

Réalisé à partir d'une analyse du bâti et des équipements de l'immeuble et, éventuellement, d'un DPE et/ou d'un DTG

Il liste les travaux nécessaires à prévoir sur 10 ans :

- 1er janvier 2023 pour les copropriétés de plus de 200 lots
- 1er janvier 2024 pour les copropriétés entre 50 et 200 lots
- **1er janvier 2025 pour les copropriétés d'au maximum 50 lots**

Obligation de faire faire un DPE collectif pour toutes les copropriétés dont le PC a été déposé avant le 01/01/2013 :

- 1er janvier 2024 pour les copropriétés de plus de 200 lots et monopropriétés
- **1er janvier 2025 pour les copropriétés entre 50 et 200 lots**
- 1er janvier 2026 pour les copropriétés d'au maximum 50 lots





Le fond travaux

Obligatoire pour **TOUTES** les copropriétés

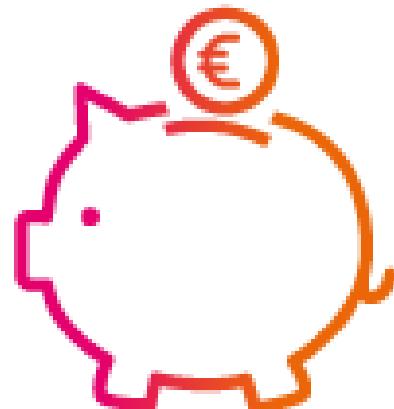
Fin de l'exception pour les petites copropriétés de moins de 10 lots (loi climat et résilience)

Montant acquis au syndicat des copropriétaires

Correspond à 5% au minimum du budget prévisionnel

Pour quelles dépenses ?

- Travaux prévus dans le PPT, obligatoires, hors budget prévisionnel, votés en AG
- Travaux urgents





Qui sommes nous ?



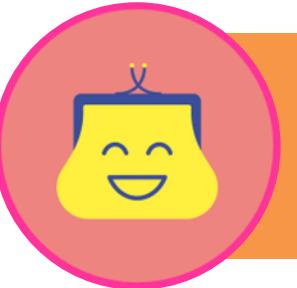
Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



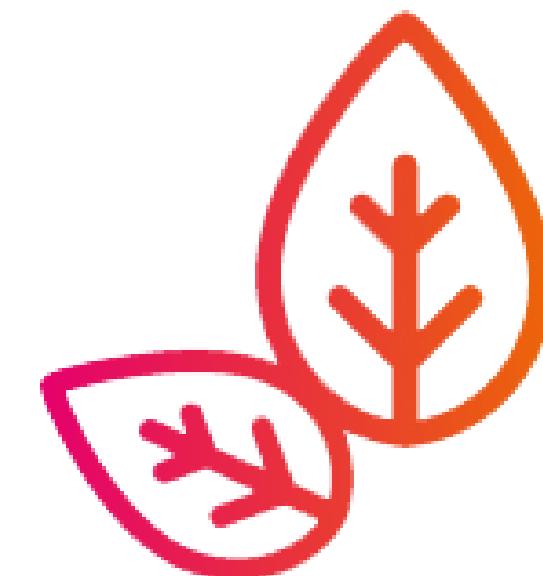
De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



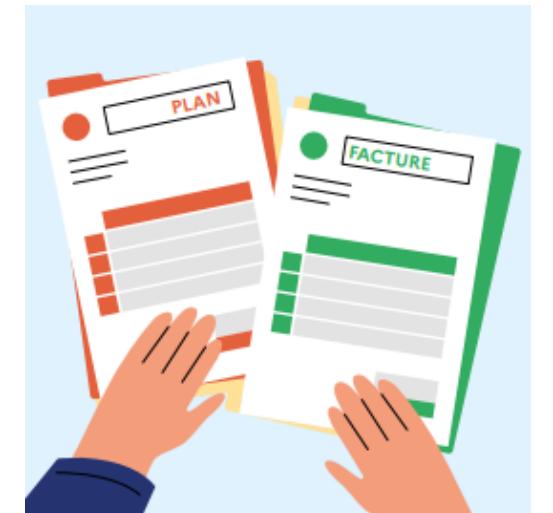
Les études techniques



Pourquoi ?

Outre le côté obligatoire (selon les cas), les intérêts sont de :

- Faire un **état des lieux exhaustif** (parties thermique et technique)
 - Donner une **vision globale** des problématiques énergétique et architecturale de l'immeuble
 - Repérer les principales **pistes d'amélioration**
 - **Evaluer** les possibilités de solutions techniques et les **hiérarchiser**
 - Estimer les futures **consommations énergétiques** et les **gains de confort** attendus
 - Evaluer les **coûts** et les **aides** associées
-
- **Donner à tous les copropriétaires la même information sur l'état du bâtiment et les possibilités d'amélioration**
 - **Jouer un rôle « déclencheur » dans la décision**



Les études techniques



| Type d'étude | Description | Remarques |
|---------------------------------|---|--|
| DPE collectif | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Calculs selon usages conventionnels, permet de comparer des immeubles entre eux, donne des pistes de solutions ➤ Méthode DPE 3CL nécessaire pour les aides financières à partir du 1^{er} janvier 2025 | Obligatoire Premier niveau d'informations |
| PPPT | Proposition de plan d'entretien sur 10 ans avec un DPE collectif | Obligatoire |
| Audit énergétique réglementaire | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Calculs selon usages conventionnels ➤ Méthode DPE 3CL nécessaire pour les aides financières ➤ Données d'entrées et méthodologie différente du DPE collectif | Pour les dispositifs d'aides financières |
| Simulation thermique dynamique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La plus précise, prise en compte des usages réels, de l'ensoleillement, du vent, de l'inertie... ➤ Intérêt particulier pour des bâtiments très anciens, avec un fort questionnement sur le confort d'été ou d'immeubles avec de multiples orientations | Coût plus élevé |

Les études techniques



| Type d'étude | Description | Remarques |
|--|--|---|
| Audit global partagé (CDC 2016 ADEME) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Très complet, exigence d'un trinôme thermicien/architecte/ingénieur financier. ➤ Très précis sur la méthodologie et les liens entre CS et prestataire | Intéressant à connaître pour analyser les offres |
| DTG (Diagnostic Technique Global) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des parties et équipements communs, et des améliorations possibles ➤ Point sur les obligations légales et réglementaires <ul style="list-style-type: none"> ➤ DPE ➤ Evaluation sommaire du coût et une liste de travaux sur 10 ans ➤ Proposition d'un plan pluriannuel de travaux | Obligatoire dans quelques situations particulières uniquement (mise en copropriété / arrêté municipal d'insalubrité...) |



SI LE VOTE EST POSITIF, C'EST UNE PREMIÈRE VICTOIRE !

Temps pour les questions posées sur le tchat

Déroulé de l'audit



1 Réunion de lancement

- Objectifs
- Récupération données
- Organisation



2 Visites

- Techniques
- Enquêtes
- Pose d'appareils de mesure

3 Analyse des données

- Physiques
- Récupération des factures

4 Première simulation

- Modélisation énergétique du bâtiment
- Validation du modèle

5 Propositions d'action

- Liste des actions possibles
- Regroupement en scénario
- Chiffrage économique et énergétique
- Simulation aides financières



6 Travail CS

- Demande de précisions
- Validation des scénarios
- Choix des scénarios à présenter

7 Communication

- Rapports complet et synthétique
- Présentation

Du rendu d'études au vote des travaux



Dès le rendu de l'étude, la copropriété peut envisager le vote d'un programme de travaux :



1ère étape : vote en AG d'une phase conception de Maitrise D'œuvre (MOE) pour réaliser des devis + vote d'une AMO pour les aides financières

Attention, lors de la conception, des diagnostics complémentaires sont souvent à envisager comme l'amiante, une reprise d'audit ou un diagnostic structure.

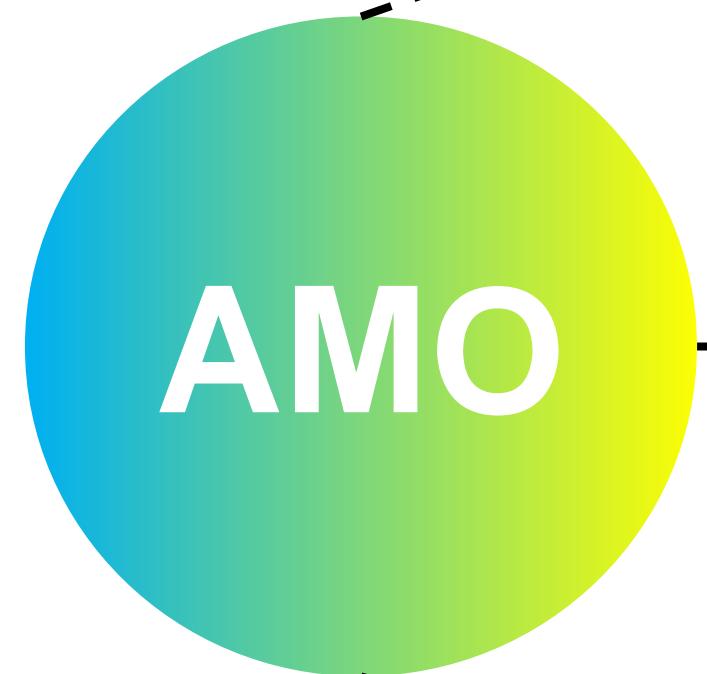
2nd étape : lors de l'AG suivante vote des travaux sur les devis proposés + réalisation des dossiers d'aides par l'AMO



Nos conseils

- Organiser des **présentations hors AG** pour dissocier le temps de l'information du temps de la décision (restitution audit et avant vote des travaux)
- Ne pas vouloir aller trop vite : bien **faire valider la direction souhaitée** (choix d'un scénario) en même temps que la première phase de maîtrise d'œuvre, les travaux se voteront plus tard
- Si volonté forte de mobiliser MPR copro, **faire voter l'AMO MPR copro** (obligatoire) **le plus tôt possible**
- Bien **développer tous les aspects d'un prêt collectif** (durée personnalisée, coût total avec assurance, possibilités d'avance de subvention, début du remboursement, impact sur les appels de fonds...)

La mission d'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage)



La liste [AMO MPR Copro sur Toulouse Métropole](#) est disponible sur notre site internet

TECHNIQUE

- Option : appel d'offre pour sélectionner une MOE

SOCIAL

- Enquête sociale
- Orientation vers les services appropriés

FINANCIER

- Plans de financement personnalisés
- Accompagnement du syndic pour les aides
- Assistance au montage des dossiers pour les aides / prêts



La mission du MOE (Maître d’Œuvre)



Modèle de cahier des charges
MOE proposé par l'APC.

Annuaire de Toulouse
Métropole

Possibilité d'analyser les
offres reçues.

CONCEPTION

1^{er} phase : avant le vote des travaux

- Reprise et complément
du diagnostic

TRAVAUX

2nd phase : suite au vote des travaux

- Cahier des charges des
travaux
- Consultation des
entreprises et analyse
des offres
- Coût en général au
forfait
- Coordination des
travaux
- Dépôt des autorisations
n nécessaires
- Coût en % du montant
des travaux



Qui sommes nous ?



Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



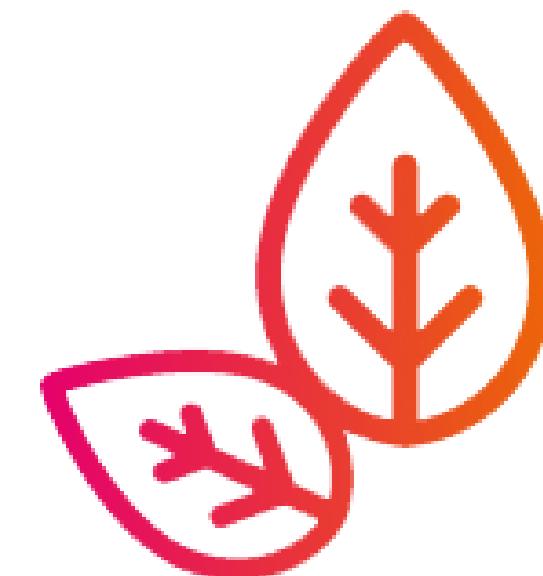
De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Les aides financières collectives



| Gain énergétique : | < 35 % | ≥ 35 % | Remarques |
|---------------------------|------------------|---------------|--|
| CEE par action | Oui | Oui | |
| CEE rénovation globale | Non | Oui | |
| Prime copro fragile | Non | Oui | Taux d'impayés supérieur à 8 % sur N-2 ou en QPV Non cumulable avec CEE collectifs |
| MPR Copropriété | Non | Oui | Sur un montant de 25000 €HT/logement, 1 ^{er} palier d'aide des 35% de gain = 30 % d'aide 2eme palier d'aide des 50% de gain = 45 % d'aide |
| Subvention AMO MPR | Non | Oui | 50% de prise en charge par l'ANAH Des avantages pour les copros de moins de 20 logements |
| Bonus Sortie de passoire | Non | Oui | + 10 % si copro F ou G en état initial |

Les aides financières individuelles



| Gain énergétique : | < 35 % | ≥ 35 % | ≥ 40 % | Remarques |
|-------------------------------------|------------------|---------------|---------------|--|
| MPR copropriété pour ménage modeste | Non | Oui | Oui | 1500 ou 3000 € suivant les ressources du ménage |
| Eco Prime Toulouse Métropole | Non | Non | Oui | 1000 € Pour les propriétaires occupants |
| Prime BBC Toulouse Métropole | - | - | - | 3500 € voire 5000 € Atteindre les 72 kWh/m².an de conso |

En l'absence de loi de finances pour 2026, et à la suite de la promulgation de la loi spéciale, les subventions à l'habitat privé ne sont pas considérées comme des dépenses obligatoires, et leur attribution est donc suspendue jusqu'au vote d'une loi de finances. (Ma Prime Rénov)

Cette situation entraîne une **fermeture temporaire du guichet de dépôt de nouvelles demandes d'aides à compter du 31 décembre midi et jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026**, sans remettre en cause les dossiers déjà validés.

Les aides financières collectives et individuelles



Simulation possible par le guichet de Toulouse Métropole

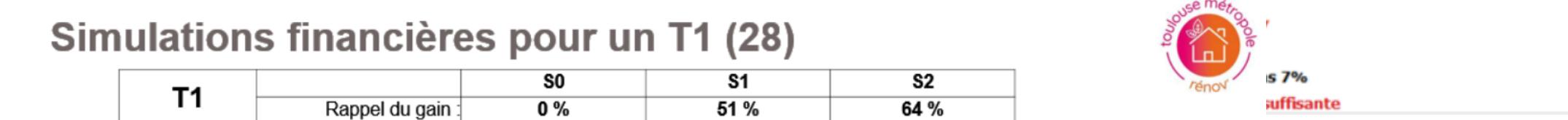
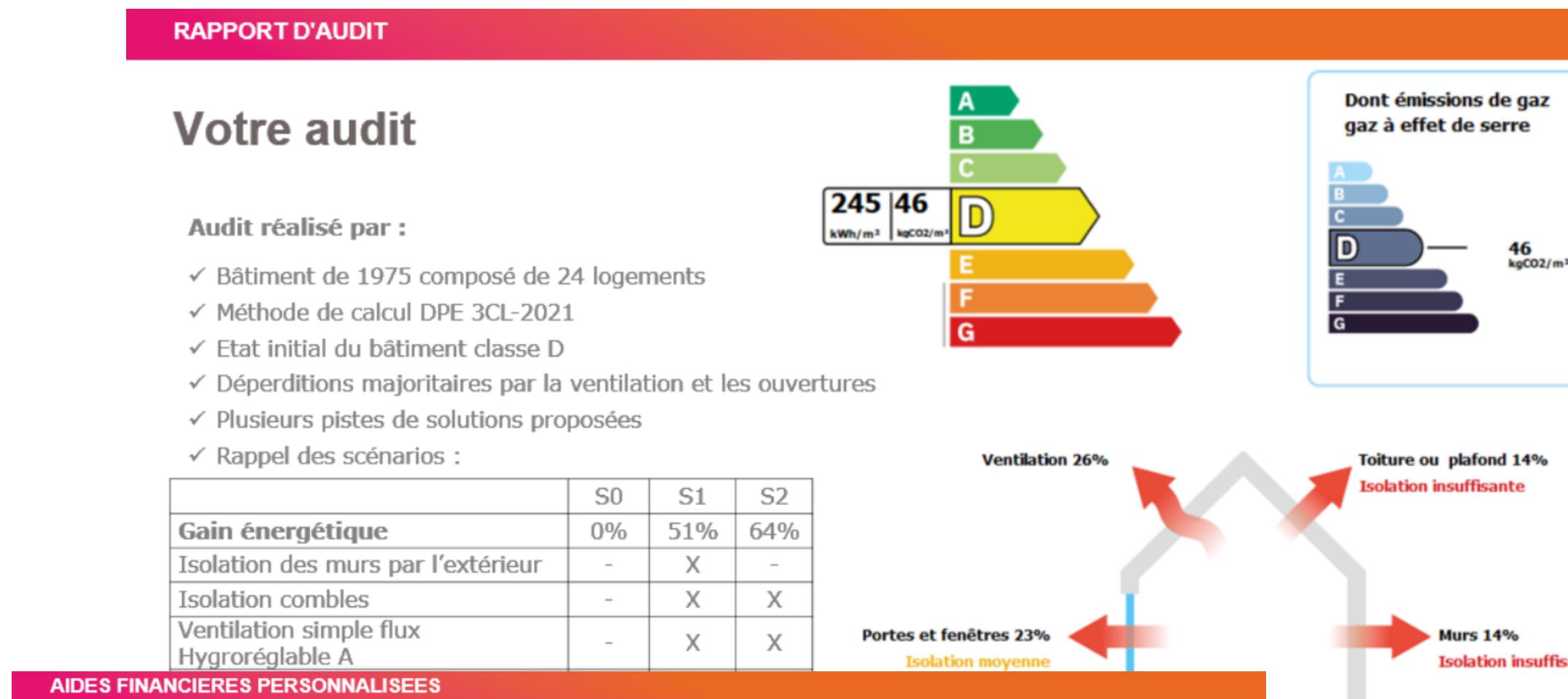
Pour chacun des scénarios, différents tantièmes (RCP) et différents statuts d'occupation

Première simulation possible d'après les résultats du diagnostic

Importance de travailler sur les possibilités de prêts collectifs le plus tôt possible !

Actualisation des simulations possible sur devis pour avoir les informations les plus justes possibles pour l'AG
« vote des travaux »

➤ Plus de dates sur [notre agenda](#)



Simulation prêt : mensualité en € / mois

| T1 | Anuité | S0 | S1 | S2 | |
|-------------------------|------------------------------|---------|---------|----------|----------|
| 28 / 1000 | Capital emprunté | Montant | 1 722 € | 12 457 € | 15 032 € |
| | Quote-part | 10 | 17 € | 120 € | 145 € |
| | | 15 | 12 € | 86 € | 104 € |
| | 20 | 10 € | 69 € | 83 € | |
| | Occupant Très Modeste | Montant | 1 722 € | 3 069 € | 5 296 € |
| | | 10 | 17 € | 30 € | 51 € |
| Occupant Modeste | 15 | 12 € | 21 € | 37 € | |
| | | 20 | 10 € | 17 € | 29 € |
| | Occupant non modeste | Montant | 1 722 € | 4 569 € | 6 796 € |
| | 10 | 17 € | 44 € | 66 € | |
| | | 15 | 12 € | 32 € | 47 € |
| | | 20 | 10 € | 25 € | 38 € |
| Bailleur | Montant | 1 722 € | 7 069 € | 9 296 € | |
| | 10 | 17 € | 68 € | 90 € | |
| | | 15 | 12 € | 49 € | 64 € |
| | | 20 | 10 € | 39 € | 52 € |

Avec les aides collectives :
S1 : 49 €/mois sur 15ans
S2 : 62 €/mois sur 15ans

Si remboursement anticipé après travaux (reste à charge)





***UNE INFORMATION PERSONNALISÉE ET EXHAUSTIVE SUR
LES AIDES EST PRIMORDIALE***

Temps pour les questions posées sur le tchat



Qui sommes nous ?



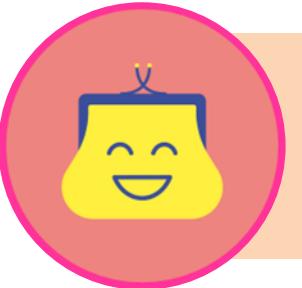
Chronologie globale d'un projet



Point de départ et obligations réglementaires



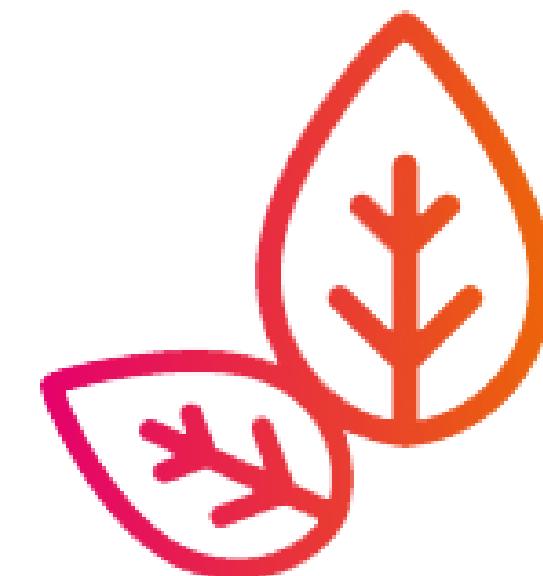
De l'étude au vote des travaux



Les aides financières



Conseils et accompagnement de Toulouse Métropole



Communication

Pour quelles actions ?

- Réunions, informations étapes par étapes, vulgarisation d'information
- Temps majeurs : Réunions d'information préalables aux AG (AG vote de l'étude, AG choix d'un scénario et MOE, AG vote des travaux)

Pourquoi ?

- Communiquer autour du diagnostic
- Pouvoir informer tous les copropriétaires pour une prise de décision positive en connaissance de cause

Par qui ?

- Le Conseil Syndical, les membres de la commission travaux ...

Comment ?

- Flyer, messagerie ou groupe de discussion, réunions, affichage, temps conviviaux, site internet, réseaux sociaux, Coach copro ...
- Précautions à prendre : attention aux informations communiquées



L'accompagnement des copropriétés



Accompagnement personnalisé

Accompagnement sur d'autres thématiques (contrat chauffage, réseau de chaleur urbain, installation de panneaux photovoltaïques...)

Aide à la définition du diagnostic

Visualisation de l'importance du diagnostic



Aide à la recherche de prestataires (bureau d'études, AMO, MOE)

Aide à l'analyse de devis des prestataires

Aides préparation AG (vote diagnostic, vote scénario travaux, vote travaux)

Proposition de simulation des aides financières

Intervention possible en AG

Les copros rénovées sur Toulouse

- Retour d'expérience local
- Récapitulatif financier du cout du projet et des aides financières obtenues
- Contexte et analyse du projet de rénovation
- Permet de se projeter

Fiches projet rénovation sur [CoachCopro](#) et carte interactive sur : <https://www.coachcopro.com/projets-realises>



**10 BOULEVARD BERNARD GRIFFOU
DORVAL 31400 TOULOUSE**

Coup de cœur du jury, Trophée des copros
Toulouse Métropole 2024

IDENTITÉ

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Année de construction | Surface |
| 1955 | 1740 |
| Nombre de bâtiment | Nombre de logements |
| 1 | 21 |

| | |
|-------------------|----------------------------|
| Type de chauffage | Source d'énergie chauffage |
| Individuel | Gaz |

DONNÉES CLÉS

| | | |
|--|---|--|
| Performance énergétique 41 % | Consommation avant projet 247 kWhep/m²/an | Coût moyen / logement 27 444 € |
|--|---|--|

Echelle de consommation d'énergie

| |
|---|
| Consommation après projet 146 kWhep/m²/an |
|---|

CONTEXTE DU PROJET DE RÉNOVATION

La résidence Griffoul d'Orval est un immeuble de grande hauteur, composé de 21 logements. Elle s'inscrit dans un complexe architectural des années 1960, appartenant au patrimoine du XXe siècle. Les bâtiments des archives départementales de la Haute-Garonne, voisins de la copropriété ont un langage architectural similaire à celui de la copropriété. Un des enjeux de ce projet a été de concilier la rénovation énergétique avec le respect des éléments architecturaux des façades et l'identité visuelle du quartier. Le choix du bardage, plus contemporain, permet à la copropriété de rentrer dans le XXIe siècle.

La copropriété était engagée sur un ravalement de façade simple. Suite à un rendez-vous avec les services de l'Espace conseil Toulouse Métropole Renov', le projet a évolué vers une rénovation énergétique.

Projet exemplaire, la rénovation énergétique de la résidence Griffoul Dorval est passée par plusieurs étapes pour valider son projet final. L'isolation par l'extérieur par de la laine de verre de 13 cm sous bardage métallique surplombe une copropriété voisine. Un projet d'agrandissement des archives a

émergé pendant la rénovation, obligeant le maître d'œuvre à retravailler le projet. Pour atteindre le gain énergétique de 41%, les menuiseries des communs ont été remplacées et le plancher bas du porche a été isolé.

Les travaux, d'un coût total de 537 750 €, ont été financés avec un taux d'aides financières directes de 19%, un fond de travaux déjà conséquent et la mobilisation d'un dispositif de prêt collectif régional : le prêt Renov'Occitanie.

Le projet s'est bien déroulé, grâce à l'accompagnement de M. LAURENS, maître d'œuvre du projet et copropriétaire. Cette présence sur site a permis une bonne compréhension du projet pour les copropriétaires et une bonne coordination des entreprises lors de la phase de chantier.

Vous trouverez une vidéo de présentation, avec les interviews du président du Conseil Syndical et du Maître d'œuvre Ici : [Vidéo Griffoul Dorval, lauréat du coup de cœur du jury, Trophée des copros Toulouse Métropole 2024](#)

PRESTATIONS RÉALISÉES

| | | |
|---|--------------------------------|---|
| Isolation thermique par l'extérieur 396 400 € | Menuiseries 61 580 € | Peinture et ravalement 72 100 € |
| Isolation thermique réalisée avec un bardage pour conserver la qualité et la cohérence architecturale. Le droit de surplomb a été mobilisé avec succès sur cette copropriété. Les menuiseries des parties communes ont été remplacées pour permettre au projet de mobiliser des aides financières. | | |

Conclusion



Les conseils pour réussir un projet performant de rénovation énergétique :

- **L'adhésion du conseil syndical** et un travail conjoint des instances et des prestataires (BET / AMO / MOE)
- **Une étude adaptée** au besoin de la copropriété et bien préparée
- **Des informations précises** pour les copropriétaires sur les coûts engendrés, les gains attendus et les financements possibles pour chaque scénario proposé
- Une connaissance en amont des contraintes et modalités de chaque dispositif pour **proposer des plans de financements adaptés**
- **Une communication active** tout au long du projet



Agenda

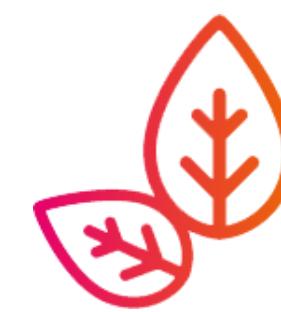


Retrouvez toutes nos actions et nos conférences sur [notre agenda](#)

- Mardi 13 janvier – 12h30 : [Wébinaire aides financière en copropriété](#)
- Jeudi 22 janvier – 18h : [Conférence isolation thermique par l'extérieur en copropriété](#)
- Mardi 27 janvier – 8h : ["Les matins des Pros de la Copro"](#)
- Jeudi 29 janvier – 12h30 : [Wébinaire les diagnostics obligatoires en copropriété](#)



Les ressources

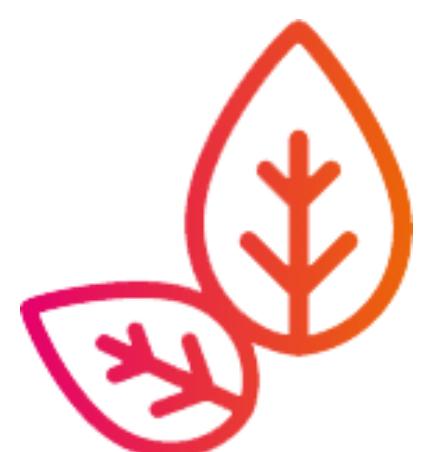


- ✓ le [site CoachCopro](#), centre de ressources et de partage sur les projets de rénovation en copropriété
- ✓ le [site Toulouse Métropole Rénov](#) où l'on retrouve les informations principales en copropriété : aides financières, études existantes, retours d'expérience...
- ✓ [L'annuaire des pro](#) de Toulouse Métropole Rénov : pour trouver une entreprise un maître d'oeuvre
- ✓ le [MOOC Réno Copro](#) : formation gratuite en ligne sur le parcours complet d'un projet de rénovation (environ 4h d'effort).
- **Par la suite accompagnement possible selon les besoins pour toute copropriété (sur le territoire de la métropole pour notre structure).**
- Notre [lettre d'information dédié aux sujets copro](#) (bimestrielle) : agenda, info techniques et réglementaires.



Merci pour votre attention !

Temps pour les questions
posées sur le tchat



Acronymes

- 3CL : Calcul de la Consommation Conventionnelle des Logements
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AG : Assemblée Générale
- AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage
- ANAH : Agence nationale de l'amélioration de l'Habitat
- APC : Agence Parisienne du Climat
- AREC : Agence Régionale Energie et Climat
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BET : Bureau d'Etudes Thermiques
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- CS : Conseil Syndical
- CEE : Certificats d'économies d'énergie
- DPE : Diagnostic de Performance Energétique
- DTG : Diagnostic Technique Global
- MPR : Ma Prime Rénov'
- MOE : Maitrise d'Œuvre
- PC: Permis de construire
- PPT: Plan Pluriannuel de Travaux
- PPPT: Projet de Plan Pluriannuel de Travaux
- RCP : Règlement de copropriété
- TM : Toulouse Métropole
- TMR : Toulouse Métropole Rénov'
- TRI : Temps de Retour sur Investissement

